

Délibération 2020 CS 12 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) AGRICOLES – REPONSE A L'APPEL A INITIATIVES DE L'AGENCE DE L'EAU

L'an deux mille vingt et le 28 janvier 2020 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 janvier 2020, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec soixante-et-onze (71) votants :

- Quarante-et-un (41) membres titulaires présents ;
- Sept (7) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Vingt-trois (23) membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jeanine DOUZON, Laurence LE ROY (suppléante), Nadine CURNIER, Emmanuelle FRIELINGSDORF (suppléante), Catherine ROSSI (suppléante), Danielle BRUN (suppléante).

Messieurs Mickaël CAVALIER, Philippe ROUX, Fernand PEREZ, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Jean-Pierre BOYER, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, José YEVENES, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, Grigori GERMAIN (suppléant), André ROUSSET (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant).

Avait donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Cécile REUS à Grigori GERMAIN
Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN
Christiane NAJI à Yolande PRIMO
Marie-Claire FEREOUX à Catherine SERRA
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Messieurs

Roland PETIET à Pierre PELLEGRIN
Félix BOREL à Jacqueline COMBE
Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT
Christian AUTARD à Mickaël CAVALIER
Michel RUFFINATTI à Claire ARAGONES

Claude BADOE à Alain CAHOUR
Francis FARGE à Gisèle MAGNE
Joël RAYMOND à Fernand PEREZ
Pierre BENAS à Pierre FISCHER
Alain SAGE à Valérie DELONNETTE
Gérard MATHERON à Pierrette FRIMAS
Pascal DEPOISSON à Emmanuelle FRIELINGS DORF
Gilles MOYNE à Jacques DECUIGNIERES
Sergio ILOVAISKY CANO à André BERGER
Ludovic BONNET à Jean-Pierre BOYER
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Mesdames Dominique CONCA, Fabienne ELLUL, Léa CHEVALIER

Messieurs Michel-Axel ROUX, Michel GASPARIN, Jean-Marc BLANC, David GEHANT, Julien AUBERT,

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Catherine DELASSUS-NOLLET (suppléante d'Anne-Marie CHEYREZY), Valérie GUIGON, Stéphanie MARI.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009,

Vu la Délibération 2014 CS 83 du Bureau Syndical du 14 décembre 2014, approuvant le Projet Agro-Environnemental et Climatique à l'échelle du territoire de la Réserve de Biosphère Luberon Lure (2015-2020),

Vu l'appel à initiatives pour expérimenter, sans attendre la prochaine Politique Agricole Commune, de nouveaux outils de paiement pour services environnementaux (PSE) lancée par l'Agence de l'eau ;

Considérant l'intérêt du PNRL pour la préservation et la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable en lien avec les pratiques agricoles ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude en vue d'élaborer un dispositif d'expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE) aux agriculteurs (qualité de l'eau et biodiversité) visant à diminuer les pollutions phytosanitaires par des pratiques agricoles adaptées dans un territoire englobant les Aires d'Alimentation de Captage Prioritaires de la Montagne de Lure, les bassins versants du Largues et de la Laye et le site Natura 2000 de Vachères.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

DEPENSES

PNRL ingénierie	5 500 €
Prestation partenaires techniques	12 800 €
TOTAL	18 300 €

PLAN DE FINANCEMENT

PNRL ingénierie	30%	5 490,00 €
Agence de l'Eau	70%	12 810,00 €
TOTAL		18 300,00 €

- **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 12 810 € pour l'année 2020 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

